

Journal de Roubaix

Soixante-troisième année N° 20

Administration, 71, Grande-Rue, à Roubaix MERCREDI 13 NOVEMBRE 1918.

10 CENTIMES
LE NUMERO

Bureaux et Rédaction : ROUBAIX, Grande-Rue, 71
TOURCOING, 33, rue Carnot

Les Annonces sont reçues aux
Bureaux du journal.

LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE.- LE KAISER EN FUITE

La Journée de la Victoire

LES CONDITIONS IMPOSÉES A L'ENNEMI

LE RETOUR DE L'ALSACE-LORRAINE A LA FRANCE

UNE SÉANCE SENSATIONNELLE AU PALAIS-BOURBON

GUILLAUME II REFUGIÉ EN HOLLANDE

LA CRISE REVOLUTIONNAIRE EN ALLEMAGNE

LA VICTOIRE

L'armistice est signé. Gloire aux armées alliées ! Gloire à la France des civils qui a tenu malgré la réputation d'inconsistance et de légèreté qu'elle s'était faite elle-même.

L'instinct profond des peuples a réalisé le plus grand prodige de l'Histoire. La force au service de l'idée a vaincu pour toujours la force qui voulait être sa propre cause et sa propre fin.

Pour nous, Français, c'est aujourd'hui comme un jour de renaissance. Chacun de nous n'est plus le fils d'une collectivité diminuée. Relevons la tête. Pendant près d'un demi-siècle nous avons porté la chaîne. Elle n'était pas visible ; mais elle enchaînait notre cœur et nos énergies.

Honorons tous les ouvriers du grand œuvre qui s'achève, mais surtout pensons à nos morts. Ils sont aujourd'hui encore plus heureux que nous, car ils savent que leur héroïsme ne fut point vain.

Ils ont réalisé la « justice immanente ». Notre devoir est de nous rendre dignes d'eux, et rien ne pourra, dans n'importe quelle circonstance, élever ou raffermir nos âmes comme le culte du souvenir.

Gloire et merci à ceux qui sont morts, mais qui nous ont sauvés !

Les Conditions de l'Armistice

Nous donnons ci-après, d'après le Journal de Genève, un résumé des conditions de l'armistice, acceptées par l'Allemagne :

1. Entrée en vigueur six heures après la signature.
2. Evacuation immédiate de la Belgique, de la France et de l'Alsace-Lorraine, et cela dans un délai de 14 jours. Les troupes qui se trouveront dans ces territoires après ce délai seront internées ou faites prisonnières de guerre.
3. Doivent être remis 5.000 canons, tout d'abord de gros calibre, 30.000 mitrailleuses, 3.000 lance-mines et 2.000 avions.
4. Evacuation de la rive gauche du Rhin. Mayence, Coblenz et Cologne seront occupées dans un rayon de trente kilomètres de profondeur.
5. Constitution d'une zone neutre sur la rive droite du Rhin d'une profondeur de 30 à 40 kilomètres. Evacuation dans les 11 jours.
6. Rien ne doit être enlevé de la rive gauche du Rhin. Les fabriques, chemins de fer, etc., doivent rester intacts.
7. Cinq mille locomotives, 150.000 wagons, 10.000 camions-automobiles doivent être remis.
8. Entretien par l'Allemagne des troupes ennemies d'occupation.
9. En Orient, toutes les troupes doivent être retirées derrière la frontière du 1^{er} août 1914. Il n'y a pas de délai fixé pour cette opération.
10. Renonciation aux traités de Brest-Litovsk et de Bucarest.
11. Capitulation sans conditions en Afrique Orientale.
12. Restitution de l'ivoire de la Banque d'Etat belge, de l'or roumain et russe.
13. Remise des prisonniers de guerre sans réciprocité.

14. Remise de 100 sous-marins, 8 croiseurs-légers et 6 dreadnoughts. Les autres bâtiments seront désarmés et surveillés par les Alliés dans les ports neutres ou alliés.
15. Le passage libre est garanti à travers le Cattégat. Enlèvement des champs de mines. Occupation de tous les forts et batteries qui pourraient gêner le libre passage.
16. Le blocus subsiste. Les bâtiments allemands pourront encore être pris.
17. Toutes les limitations de navigation des neutres édictées par l'Allemagne sont annulées.
18. L'armistice dure trente jours.

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France

Aux termes des conditions d'armistice, les Allemands doivent évacuer l'Alsace-Lorraine, de même que la France et la Belgique.

L'Alsace-Lorraine, dès à présent, fait retour à la France. Les mesures administratives qui avaient été arrêtées depuis quelque temps déjà seront immédiatement mises en application.

GRANDIOSE MANIFESTATION à la Chambre

Discours de MM. Clémenceau et Deschanel. - Emouvants incidents La "Marseillaise" chantée par les Députés

AVANT LA SÉANCE

Vers deux heures et demie, la foule envahit la cour d'honneur du Palais-Bourbon, traînant un canon orné de drapeaux. Les manifestants acclament M. Clémenceau, le maréchal Foch, la France et les Alliés. M. Deschanel se porta à la fenêtre et cria : « Vive la France ! Vive la République ! » Il acclame les statues de Strasbourg et de Lille. A son tour, M. Briand harangua les manifestants. Il s'exprima en ces termes, qui furent acclamés : « Citoyens, au moment où la France vient de remporter la plus éclatante victoire, il importe de ne pas gêner par des manifestations la minute qui doit s'écouler dans la dignité. La France, dans cette guerre, aura été, comme dans le passé, le champion de la justice et du droit. Elle ne triomphe pas dans l'exaltation et dans l'orgueil, mais dans le sentiment du calme d'avoir fait son devoir et dans la certitude qu'elle a travaillé à la réparation des iniquités et pour la liberté du monde. Citoyens, Vive la France ! »

LA SÉANCE

Jamais, de mémoire de parlementaire, on n'a vu pareille affluence au Palais-Bourbon et aux alentours. Dès midi, des groupes se forment devant les grilles. A une heure, les portes s'entrebaillent et on entre. Un service d'ordre très sévère a été établi. De minute en minute la foule grossit, une longue théorie s'étire du Perron jusque sur les quais et déjà les galeries et les tribunes regorgent dans la salle d'attente du palais ; c'est la cohue ; les huissiers sont débordés par des gens qui réclament à cor et à cris leur représentant. En séance, les députés envahissent les travées. La Chambre est au complet, l'hémicycle est comble. A deux heures et demie, le tambour annonce l'arrivée du Président. Il traverse le salon de la Paix acclamé par la foule des journalistes. Il entre en séance, mais l'heure solennelle des déclarations n'est pas encore arrivée. C'est à quatre heures seulement que M. Clémenceau doit apporter à la Chambre la nouvelle officielle de l'armistice. En attendant, on vote sans débat les projets inscrits à l'ordre du jour : un règlement aux dépôts d'otages

la douane, un autre accordant l'indemnité exceptionnelle du temps de guerre au personnel civil d'Etat et un supplément pour les charges de famille aux personnels civil et militaire, un troisième, enfin, portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires alloués sur l'exercice 1918, pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils.

Ces divers projets sont votés, ainsi qu'un autre relevant le taux des allocations prévues par les lois de 1914 et 1917. Ils sont votés au milieu du brouhaha.

Une salve de coups de canon tirée des Invalides, et qui fait trembler les verrières du Palais-Bourbon, n'est pas de nature à ramener le calme.

Le président donne alors satisfaction aux députés, qui réclament une suspension de séance.

Discours de M. Clémenceau

A 3 heures 45, tous les députés ont regagné leur place. M. Clémenceau arrive par la porte de gauche, toute la salle se lève et avec le public debout l'acclame longuement ; c'est une ovation formidable. Dans l'hémicycle, on entoure le président du Conseil qui, au milieu des applaudissements redoublés, regagne sa place, visiblement ému. M. l'abbé Lemire vient lui serrer la main ; les applaudissements recommencent. La tribune diplomatique est au complet.

A quatre heures, M. Clémenceau monte à la tribune ; de nouvelles et longues acclamations retentissent, au milieu d'un silence absolu, il donne connaissance des conditions de l'armistice.

(Nous publions, d'autre part, les conditions de l'armistice.)

Lorsque M. Clémenceau dit que la cessation des hostilités a eu lieu à onze heures, toute la salle croule d'applaudissements.

De même, lorsqu'il annonce l'évacuation de l'Alsace-Lorraine (Cris répétés : « Vive l'Alsace-Lorraine ! », applaudissements) ; encore lorsqu'il annonce le retour, sans réciprocité, des prisonniers alliés. On acclame l'occupation de la rive gauche du Rhin.

Seuls, M. Longuet et ses amis restent silencieux et assis à leurs bancs.

Il faudrait, à chaque paragraphe, noter les acclamations.

Elles redoublent lorsque M. Clémenceau mentionne la neutralisation de la rive droite du Rhin et l'occupation de Cologne, Coblenz et Mayence.

Cette fois encore, les socialistes ex-minoritaires restent assis et muets à leur place.

Les acclamations redoublent lorsque le président du Conseil annonce l'annulation des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest.

M. Lauche s'écrie : « La victoire française libère les Russes ! » (Longs applaudissements.)

Toute la salle, y compris les socialistes, se lève.

Lorsque M. Clémenceau lit, à la fin des conditions, les noms des signataires, et d'abord celui du maréchal Foch, celui-ci est acclamé par toute l'Assemblée et par toutes les tribunes.

M. Clémenceau. — Je cherche en vain ce que je pourrais ajouter. Dans un document allemand qui proteste contre les rigueurs de l'armistice, les plénipotentiaires reconnaissent que la discussion a été conduite avec un grand esprit de conciliation.

Mon devoir est accompli ! Un mot seulement. Au nom du peuple français, du gouvernement de la République française, j'envoie le salut de la France unie et indivisible à l'Alsace-Lorraine retrouvée.

Honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire !

M. BARTHOU. — Merci.

M. LE PRÉSIDENT. — Grâce à vous, nous pouvons dire que les morts nous ont sauvés.

M. CLEMENCEAU. — La France a été libérée par la puissance des armes. Les soldats de la France ont été, grâce à eux, les soldats de l'idéal. (Longs applaudissements.)

A ce moment, on entend le canon tonner. L'enthousiasme est indescriptible.

M. Clémenceau regagne son banc au milieu des ovations.

M. Deschanel se lève au fauteuil présidentiel et prononce le discours suivant, haché d'applaudissements et accompagné des sons sourds du canon qui tonne.

Discours de M. Paul Deschanel

La voilà donc enfin, l'heure bénie pour laquelle nous vivons depuis quarante-sept ans — quarante-sept ans pendant lesquels n'a cessé de retentir en nos âmes le cri de douleur et de révolte de Gambetta, de Jules Grosjean et des députés d'Alsace-Lorraine, celui de Victor Hugo, d'Edgar Quinet et de Georges Clemenceau, quarante-sept ans, pendant lesquels l'Alsace-Lorraine, bâillonnée, n'a cessé de crier vers la France ! Un demi-siècle ! Et demain, nous serons à Strasbourg et à Metz ! Nulle parole humaine ne peut égaler ce bonheur !

Provinces encore plus tendrement aimées parce que vous êtes plus misérables, chair de notre chair, grâce et honneur de notre patrie, un barbare ennemi voulait faire de vous le signe de sa conquête. Non ! vous, sur le gage sacré de notre unité nationale et de notre unité morale, car toute notre histoire respire en vous ! Oui, c'est toute la France, la France de tous les temps, notre ancienne France comme celle de la Révolution triomphante, qui, respectueuse de vos traditions, de vos coutumes, de vos libertés, de vos croyances, vous rappelle toute sa gloire !

Et maintenant, Français, inclinons-nous pieusement devant ces héros magnifiques du grand œuvre de justice, ceux de